



LOCATAIRES

Elections de locataires 2022

Du 9 au 23 novembre 2022, les locataires de l'Opac du Rhône éliront leurs représentants qui siègeront au conseil d'administration.

Publié le 23 Août 2022

Voici 6 bonnes raisons de voter.

1. Parce que les représentants défendent les intérêts des locataires

Voter aux élections, c'est la possibilité pour les locataires de choisir leurs représentants qui défendront leurs intérêts au Conseil d'Administration de l'Opac du Rhône. Des réunions sont organisées régulièrement entre les représentants des locataires et l'Opac du Rhône pour parler des résidences, faire part des questions ou des remarques des locataires.

2. Parce que voter, c'est s'exprimer

Les locataires votent pour que leur avis puisse être pris en compte. Parmi les programmes des différents candidats, ils peuvent choisir celui qui comprend le mieux leurs attentes et leurs besoins.

3. Parce que les représentants prennent des décisions importantes qui concernent directement les locataires

Travaux, qualité des logements, entretien des parties communes, gestion de la résidence, avenir du quartier, maîtrise des charges, attributions de logements... Les décisions votées en Conseil d'Administration impactent le quotidien des locataires. Choisir des représentants, c'est agir concrètement pour que le quotidien s'améliore.

4. Parce que les représentants sont aussi des locataires en Hlm

Les représentants partagent le quotidien des locataires qu'ils représentent. Ils vivent dans une résidence gérée par l'Opac du Rhône, ils connaissent donc la réalité du terrain et partagent les mêmes intérêts.

5. Parce que les représentants ont un vrai pouvoir de décision

Orientations stratégiques de l'Opac du Rhône, programme de travaux et de développement, budget de l'Opac du Rhône, augmentation de loyers, vente de patrimoine... Sur tous ces sujets, les représentants des locataires participent à la prise de décision du Conseil d'Administration, disposant d'un droit de vote à égalité avec les autres administrateurs.

6. Parce que voter, c'est facile

Tout est fait pour faciliter les conditions de vote, suivant les habitudes des locataires, la répartition des immeubles, etc. Plus d'informations sur les modalités du vote seront communiquées aux locataires avec leur avis d'échéance du mois d'août.

[Regarder la vidéo explicative de ces élections](#) 

**Opac du Rhône
(siège social)**

6 rue Simone Veil
CS 90103
69530 BRIGNAIS

 8h30-17h

 **Twitter**

(<https://twitter.com/opacdurhone>)